

**DIPLOME D'ETAT D'ASSISTANT FAMILIAL**

NC% de taux de satisfaction 2023

71% de réussite au Diplôme d'État en 2023

100% de taux d'insertion en 2023

Diplôme Diplôme d'état de niveau 4 Fiche RNCP4500	Présentation La formation vous prépare à un métier exigeant et gratifiant accessible sans exigence de diplômes. Elle comprend un apprentissage théorique permettant de développer des compétences solides et adapté aux réalités du terrain. Rejoignez-nous à l'IRDTS et devenez l'acteur du changement social dont notre société a tant besoin.
Préalables - Être agréé par la Collectivité Territoriale de Guyane - Être en situation d'emploi - Avoir réalisé un stage de 60h préalable à la formation (Stage préparatoire à l'accueil d'enfant d'une durée de 60h organisé par l'employeur)	L'inscription Avec l'accord préalable de son employeur, le candidat devra remettre à l'IRDTS un dossier comportant : <ul style="list-style-type: none">- une lettre de motivation- les pièces attestant l'agrément délivré par le président de la CTG- une attestation de suivi du stage préparatoire à l'accueil d'enfant- les photocopies des contrats de travail au titre d'assistant familial ou d'assistant maternel à titre permanent
Lieu de formation IRDTS 6 rue Ernest Caveland Troubiran – 97300 CAYENNE	La formation 240 heures réparties en trois domaines de formation : DC 1 : Accueil et intégration de l'enfant dans sa famille d'accueil (140h) <ul style="list-style-type: none">- Répondre aux besoins physiques de l'enfant- Contribuer à répondre aux besoins psychiques de l'enfant- Répondre au besoin de soins- Intégrer l'enfant dans sa famille d'accueil DC2 : Accompagnement éducatif de l'enfant (60h) <ul style="list-style-type: none">- Favoriser le développement global de l'enfant- Contribuer à l'insertion sociale, scolaire ou professionnelle de l'enfant DC3 : Communication professionnelle (40h) <ul style="list-style-type: none">- Communiquer avec les membres de l'équipe de placement familial- Communiquer avec les intervenants extérieurs
Durée 18 mois 240h de formation théorique	L'article D. 421-27 du CASF prévoit qu'un référent professionnel sera obligatoirement identifié. Le référent professionnel, nommé par l'employeur avant l'entrée en formation, est chargé du suivi et de l'évaluation du stagiaire durant tout son parcours de formation.
Voie d'accès En formation continue Par la VAE	Méthode pédagogique : La pédagogie active demande une forte implication des apprenants. Elle leur permet d'acquérir les capacités relationnelles et professionnelles nécessaires à l'exercice de cette profession.
Tarif et modalités de financement Nous consulter pour établir votre devis Le coût peut être accompagné dans le cadre du plan de développement des compétences de votre employeur ou de votre CPF	Modalités de certification : L'annexe 2 de l'arrêté du 14 mars 2006 fixe les modalités de certification du diplôme d'Etat d'assistant familial. <ul style="list-style-type: none">- DC1 : épreuve orale, entretien sur dossier (45min)



- DC2 : épreuve écrite, étude de cas (2h)
- DC3 : épreuve orale de communication, entretien avec un jury (30 min). Le livret de formation incluant des écrits du candidat et les rapports des deux évaluations menées entre le centre de formation, le référent professionnel et le candidat permet au jury d'orienter l'entretien.

L'équipe de formation de l'IRDTS vous accompagne tout au long de votre formation en lien avec des professionnels formateurs du travail social.

Passerelles/dispenses/allègements

Pour plus d'information, contactez le responsable de formation Mme MITH Sandrina – sandrina.mith@irdts.org

Handicap

Site accessible aux personnes à mobilité réduite.

Les personnes en situation de handicap peuvent bénéficier d'un accompagnement et d'un aménagement de parcours de formation. Contactez le référent handicap Mme CANTAIS Hélène - referent.handicap@irdts.org

Date de création	2020
Date de dernière mise à jour :	Mai 2024
Version :	3